

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15**

**PRÉSENTS : 13**

**VOTANTS : 14**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE 25 AVRIL À VINGT HEURE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES POTS, DÛMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE, SALLE DE LA MAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PIERRE-HENRI JALLAIS, MAIRE.**

**DATE DE CONVOCATION : 19 AVRIL 2024**

**PRÉSENTS : MM ARNAUD, BONNAUD, DANTON, DUBOIS, GRIMAUD, JALLAIS, LE MONNIER, LECUYER, MARCHAND, NEAU, POIRET, RIC HARDEAU, SICAUD.**

**ABSENT EXCUSÉ : Patrice SALLAFRANQUE (pouvoir à F. MARCHAND)**

**ABSENT : Fabrice ARNOUX**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent RIC HARDEAU**

**Ordre du jour :**

- Approbation du PV de la réunion du 28 mars
- Compte-rendu de la mission service civique
- Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité
- Questions diverses

**1. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 28 MARS 2024 (29042401)**

Mme BONNAUD demande que soit précisé que lors de la dernière réunion elle a indiqué que les associations qui utilisent les salles l'hiver pourront être amenées à régler une participation financière si l'électricité venait encore à augmenter à l'avenir et non un forfait chauffage.

Le PV du conseil municipal du 28 mars dernier est approuvé à l'unanimité.

**2. COMPTE-RENDU DE LA MISSION SERVICE CIVIQUE**

Mission Service Civique : présentation par Léa d'un projet de jardins Médiévaux qui serait situé en bas du four Varoqueaux pour une livraison espérée en 2025.

4 plantations : médicinales, potager, arbres fruitiers, aromatiques

Aides : Lycée agricole (Desclaude) ou horticole (le petit Chadignac) en relation directe avec les agents, les « incroyables comestibles », dans le cadre d'une journée « Nettoyons la nature » ou « aménageons notre village ».

Estimation coût : 4 000/5 000 €

**M. Fabrice ARNOUX rejoint la réunion.**

**3. RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (29042402)**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23, 2° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et de la voirie communale,

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide :

- la création à compter du 29 avril 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, ayant pour référence le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30h00. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois maximum allant du 29 avril 2024 au 31 juillet 2024 inclus.

Il devra justifier d'une expérience concluante dans le secteur de l'entretien des espaces verts.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

- Élaboration du schéma directeur de gestion des eaux fluviales => prise en charge CDA. Plusieurs cabinets recrutés pour chaque bassin => 2 ans d'études ce qui est concomitant avec le PLUI.

Maintien de nos projets en cours avec le SYMBA.

Enquête à venir auprès des gens du terrain et des élus.

Référents pour la commune : membres du groupe de travail voirie

- Rétrocession du lotissement de La Turpaudière en cours (courrier de demande reçu dernièrement). Dossier transmis à notre notaire ; une délibération restera à prendre.

- Sollicitation d'un club canin pour effectuer des épreuves de recherche de personnes disparues le samedi 8 juin à 10H30 sur la commune.

- Demande de prêt d'une salle sur une ½ journée par la structure « le scarabée qui coud » pour y faire un atelier couture gratuit ouvert à la population.

- Proposition de Mme BONNAUD pour le règlement d'une « patente » par Grégo Pizza : 5 € /jour de présence. Une délibération sera à prendre pour fixer cette redevance d'occupation du sol qui concernera chaque utilisateur du domaine public communal.

- Confirmation du vol d'environ 100 m3 d'eau à la maison de la céramique => remplissage probable dans un camion-citerne à l'extérieur au niveau du compteur.

- Point sur les Rendez-vous de quartier : fréquentation inégale lors de ces 4 premières dates mais des rencontres très constructives avec des échanges qui permettent de recréer de la dynamique citoyenne et participative, et renforcer les liens avec les chapelain(e)s. Un débrief sera fait à la fin.

- Cérémonie du 8 mai : Francis MARCHAND et Vincent RICARDEAU remplaceront M. le Maire. Dépôt de gerbe et lecture de la lettre du Ministre.

- Mmes BONNAUD et DUBOIS ont rendez-vous le 30 avril à l'église pour le récollement des pièces de valeur en présence d'Olivier LEFORT, économiste du diocèse.

Mme BONNAUD nous informe qu'une cagnotte pourrait être mise en place au sein du diocèse pour les travaux à réaliser dans l'église.

- M. MARCHAND demande que la commune fasse un hommage à Samuel PATY et Dominique BERNARD en octobre en plantant 2 arbres. Pas d'opposition au sein du conseil municipal.

- Remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans : suite à la consultation des membres du conseil municipal et à un retour majoritairement favorable, nous devrions organiser une cérémonie citoyenne avant le 27 mai.

- PLUI CDA de Saintes : point de M. ARNAUD qui représente notre commune au comité de pilotage. RAS à ce stade. Les ateliers déboucheront sur des réunions publiques sur le dernier trimestre 2024.

- M. LECUYER fait part d'une demande de salle pour une initiation aux arts martiaux et au self défense.

Mme BONNAUD et M. RICARDEAU ont reçu Mme LEGRAIS, habitante de Fontcouverte, qui souhaiterait louer une de nos salles pour donner des cours de corde à sauter avec chorégraphie, cardio, renforcement musculaire, Step, etc. (activités non pratiquées actuellement par le comité des fêtes).

Elle serait opérationnelle en micro-entreprise à partir de septembre après l'obtention de son brevet d'état. Après visite, la salle de la céramique et la salle des fêtes, même sans chauffage, l'intéresseraient en fonction des disponibilités ; elle opterait plutôt pour le vendredi ou le samedi.

Discussion sur le tarif « mise à disposition d'un local communal au bénéfice d'une entreprise extérieure » qui n'existe pas actuellement et qui serait l'objet d'une délibération en septembre. Proposition d'un tarif à 15 € la journée ou 5 € pour 2 heures maxi durant une période de 6 mois pour le démarrage. Même tarif pour les 2 salles. Dans un avenir proche, il serait bien de proposer des tarifs définitifs, statué pour tous les cas de figure et non faire du cas par cas.

- Visite de la mairie restaurée par les enfants de l'école communale en préparation de la soirée du 3 mai : les 3 classes ont été reçues séparément par M. le Maire et quelques élus. Des questions opportunes ont été posées sur la vie municipale et ses obligations, de très bons moments d'échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

**Liste des délibérations :**

- 29042401 – approbation du PV de la réunion du 28 mars 2024
- 29042402 – Recrutement pur accroissement saisonnier d'activité

Le Maire

Le secrétaire de séance

Pierre-Henri JALLAIS

Vincent RICHARDEAU